



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 juin 2021, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Étaient absents :

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à

**Rés. no  
2021-086**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-087**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2021**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 14 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### **5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS**

#### **5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

#### **5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Érik St-Gelais, concernant les activités du service de l'urbanisme.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

### 5.4 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Caroline Hovington, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

### 5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### 5.6 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

### 5.7 Rapport sur les déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 14 juin 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 8 mai 2021 et le 10 juin 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés, montrant un total de 121 chèques, pour une somme de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

189 976.45 \$.

- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

### 5.8 Dépôt du calendrier des vacances

Le directeur général dépose au conseil le calendrier des vacances pour la période d'été 2021.

## 6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no  
2021-089

### 6.1 Autorisation de présentation de projet - Pour une santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie

**CONSIDÉRANT** que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Chute-aux-Outardes, en collaboration avec le Club FADOQ de Chute-aux-Outardes et le Carrefour familial de Chute-aux-Outardes, désire réaliser un projet favorisant l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie chez les personnes âgées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Caroline Hovington, directrice des finances, à signer au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

## 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no  
2021-090

### 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 445-2021 - Modifiant le règlement sur le contrôle et de suivi



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser**

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 445-2021 Modifiant le règlement sur le contrôle et de suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no  
2021-091**

### **7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 451-2021 modifiant le Règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement**

M. Christian Malouin donne avis de motion et dépose le projet de Règlement n° 451-2021 modifiant le Règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no  
2021-092**

### **7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 452-2021 créant une réserve financière de stabilisation**

M. Pierre Langlois donne avis de motion et dépose le projet de Règlement n° 452-2021 créant une réserve financière de stabilisation. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

## **8. AFFAIRES PRINCIPALES**

### **8.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2019.

Le rapport est déposé au conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Rés. no  
2021-093

### 8.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2020.

Le rapport est déposé au conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

### 8.3 Utilisation du vote par correspondance

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.
- ii. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Directeur général des élections du Québec ainsi qu'à la direction régionale



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

du ministère des Affaires municipales, des Régions et  
de l'Occupation du territoire.

**Rés. no  
2021-094**

### **8.4 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée conformément à l'article 276 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**

**CONSIDÉRANT** que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande.
- ii. De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**Rés. no  
2021-095**

### **8.5 Nomination des signataires des effets bancaires de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la composition du conseil par la nomination d'un nouveau maire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes comme signataires des effets bancaires de la municipalité :

- i. D'une part, le maire, Yoland Émond **ou en son absence** le maire suppléant, Éric Desbiens
- ii. D'autre part, la directrice générale adjointe, Caroline Hovington **ou en son absence** le directeur général Rick Tanguay

**Rés. no  
2021-096**

### **8.6 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2021-320-001**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Réfection des rues municipales 2021;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture public des soumissions le 28 mai 2021:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
EJD Construction inc.	402 181,80 \$
Jean Fournier inc.	504 914,61 \$





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2021-320-001, à l'entreprise EJD Construction inc. et ce, conformément à leur soumission datée du 21 mai 2021 au montant de 402 181,80 \$ incluant les taxes applicables.

**Rés. no  
2021-097**

### **8.7 Offre d'achat du ou des lots - 5 148 073**

**CONSIDÉRANT** une offre d'achat reçue de Frédéric Thériault pour l'acquisition du ou des lots 5 148 073 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale en date du 2021-06-14, recommandant de refuser la vente de ces lots appartenant à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dument proposé par M. Christian Malouin, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de refuser la vente du ou des lots 5 148 073 du cadastre du Québec, en faveur de Frédéric Thériault, aux conditions spécifiées dans la promesse d'achat.

**Rés. no  
2021-098**

### **8.8 Nomination d'une responsable et représentante de la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT** que la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes est affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que Mme Caroline Hovington soit nommée responsable et représentante de la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes, affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-099**

**Rés. no  
2021-100**

**Rés. no  
2021-101**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **8.9 Embauche d'une personne salariée étudiante au poste d'Animateur/Animatrice au camp de jour**

**CONSIDÉRANT** la demande d'emploi remise par Émilie Gauthier et Sheila Girard auprès de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Émilie Gauthier et Sheila Girard à titre de personne salariée étudiante au poste d'Animateur/Animatrice au camp de jour, pour la période du 20 juin 2021 allant jusqu'au 4 septembre 2021.

### **8.10 Embauche d'une personne salariée étudiante au poste de Coordonnateur/Coordonnatrice du camp de jour**

**CONSIDÉRANT** la demande d'emploi remise par Josianne Gauthier auprès de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Christian Malouin, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Josianne Gauthier à titre de personne salariée étudiante au poste de Coordonnateur/Coordonnatrice du camp de jour, pour la période du 20 juin 2021 allant jusqu'au 4 septembre 2021.

### **8.11 Modification aux comptes bancaires**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des changements aux types de comptes bancaires utilisés par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à changer les comptes 0053693-EOP Épargne avec opérations, 0053693-ES1 Épargne stable à intérêt quotidien et 0054195-ES1 Épargne stable à intérêt quotidien afin de les transférer en compte Avantage entreprise.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-102**

**8.12 Dépôt des états financiers 2020 du transport adapté et participation 2021**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Baie-Comeau nous a déposé son rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver le rapport financier 2020;
- ii. De confirmer notre participation au service pour l'exercice 2021.

**Rés. no  
2021-103**

**9. AFFAIRES DIVERSES**

**9.1 Offre d'achat de Jessie Houde et Éric Bélanger - 5 148 232 (partie)**

**CONSIDÉRANT** une offre d'achat reçue de Jessie Houde et Éric Bélanger pour l'acquisition du ou des lots 5 148 232 (partie) du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général en date du 2021-06-21, recommandant de refuser la vente de ces lots appartenant à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dument proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de refuser la vente du ou des lots 5 148 232 (partie) du cadastre du Québec, en faveur de Jessie Houde et Éric Bélanger, aux conditions spécifiées dans la promesse d'achat.

**Rés. no  
2021-104**

**10. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-105**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

**11. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h32.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.